

- » La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948, sans une seule voix contre.
- » Moins de 2 % du budget ordinaire de l'ONU vont au programme des droits de l'homme du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Aujourd'hui, celui-ci est dans une large mesure tributaire de contributions volontaires pour la plupart de ses activités.
- » Il y a actuellement sept grands traités relatifs aux droits de l'homme, dont chacun a ses propres mécanismes de suivi et de mise en œuvre : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; le Pacte international relatif aux droits politiques; la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; la Convention contre la torture; la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes; la Convention sur les droits de l'enfant; et la Convention sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles.
- » Le Programme de coopération technique des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme prête depuis plus de 50 ans assistance à des pays du monde entier pour défendre les droits de l'homme et l'état de droit.

RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER

Une proposition actuellement examinée par les Etats Membres avant le Sommet mondial de 2005 les encouragerait à accepter d'assumer la pleine responsabilité de protéger leurs propres ressortissants et de reconnaître que le monde partage la responsabilité de prendre des mesures collectives quand les autorités d'un pays donné n'ont pas la volonté ou les moyens de protéger leurs propres ressortissants contre le génocide, les cri-

Afin de consolider le dispositif international des droits de l'homme, les Etats Membres étudient avant le Sommet un plan qui renforcerait le Haut Commissariat aux droits de l'homme et ses bureaux régionaux. Ce plan comporterait un soutien aux activités du Haut Commissariat dans les domaines de l'assistance technique, du renforcement des institutions, du suivi et de la protection, ainsi qu'une augmentation de son budget ordinaire. La proposition envisage aussi un rôle plus actif pour le Haut Commissariat dans les activités du Conseil de sécurité et une Commission de la consolidation de la paix dont la création est proposée comme le prévoit le Plan d'action préparé par le Haut Commissariat et soumis à l'Assemblée générale par le Secrétaire général en annexe à son rapport *Dans une liberté plus grande* (voir www.ohchr.org).

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA DÉMOCRATIE

En juillet 2005, le Secrétaire général a annoncé la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. L'intention des pays qui cherchent à établir ou renforcer leurs systèmes et pratiques démocratiques. Le Fonds complètera les activités actuelles des Nations Unies, renforcera la coordination entre elles et améliorera la capacité de l'Organisation de répondre aux demandes d'assistance émanant des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Certains Etats Membres ont déjà versé des contributions au Fonds et d'autres ont fait des annonces de contributions spécifiques.